

Identité de l'élève ou de l'étudiant à transporter

NOM : _____

Prénom : _____

F M

Né(e) le : ____/____/____

Adresse du jeune à prendre en compte pour le transport scolaire de l'année 20__ - 20__

(Merci de signaler immédiatement tout changement de domicile à venir)

Code postal : _____ Commune : _____

L'enfant est en garde alternée : Préciser les jours ou les semaines concernés par la demande de transport _____

L'enfant est en famille d'accueil : Préciser le nom de l'assistant(e) familial(e) _____

Identité du (ou des) demandeur(s), responsable(s) légal(aux) de l'élève mineur

NOM, Prénom du Responsable légal 1 :

Adresse : à renseigner si elle est différente de l'élève

NOM, Prénom du Responsable légal 2 :

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse courriel : _____@_____

Téléphone de la personne à joindre en cas de besoin pour compléter le dossier administratif : _____

Avis de transport de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Le dernier avis de transport en cours de validité, émis par la MDPH du Loiret (ou autre à préciser _____) en date du ____/____/____ indique que la gravité du handicap médicalement reconnue

EMPECHE ou N'EMPECHE PAS l'élève ou l'étudiant d'utiliser les moyens de transports en commun pour la période du ____/____/____ au ____/____/____
OU

Je n'ai pas d'avis de transport en cours de validité, je coche cette case pour que la MDPH émette un avis

Etablissement scolaire de destination vers lequel la prise en charge du transport est demandée

Etablissement scolaire : Ecole Collège Lycée Autre à préciser : _____

Nom de l'établissement : _____

Commune de l'établissement : _____

Ou indiquer EN ATTENTE puis en informer la Cellule transport par téléphone pour que votre demande puisse être traitée

Type de scolarisation : (Voir l'avis de transport)

ULIS préciser la classe : _____ Autre préciser la classe : _____

Régime scolaire : Externe Demi-pensionnaire Interne

Emploi du temps complet : 5 jours par semaine 4 jours par semaine

Emploi du temps aménagé

S'il est connu, compléter dès maintenant le tableau ci-contre :

Sinon, informer la Cellule transport dès que vous en aurez connaissance et en cas de modification.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Heure de DEBUT des cours						
Heure de FIN des cours						

Modalité de prise en charge souhaitée *sous réserve de l'avis de transport de la MDPH et du règlement départemental*

Je souhaite assurer moi-même le transport de mon enfant et je choisis d'être indemnisé sur la base du forfait kilométrique. (1)

Je coche les trajets domicile - école concernés (HORS soins) :

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLER							
RETOUR							

Je souhaite bénéficier de la prise en charge d'un abonnement de transports en commun. (2)

- 1 aller et 1 retour par semaine (Interne) OU 1 aller et 1 retour par jour (Demi-pensionnaire ou Externe)
 REMI SNCF AMELYS TAO Autre réseau à préciser _____
 L'enfant voyagera seul OU L'enfant voyagera accompagné
 Demande de prise en charge pour l'accompagnateur suivant : préciser le MOTIF, le nom, prénom, lien de parenté

Je ne peux pas assurer moi-même le transport de mon enfant et je demande l'organisation d'un transport scolaire adapté domicile - école (3), j'explique pourquoi, en précisant les raisons, par exemple au vu de la situation familiale et/ou professionnelle des parents (lieu, horaires de travail, mode de transport) et/ou des frères et sœurs (âge, nom de l'établissement scolaire) :

Date à laquelle je souhaiterais le démarrage du transport adapté : ____/____/____

Je coche les trajets domicile - école concernés (HORS soins) :

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLER							
RETOUR							

L'élève est-il en fauteuil ? NON OUI dans ce cas préciser : Manuel Pliant Electrique

Autres matériels à transporter (béquilles, ordinateur...) _____

L'élève peut-il quitter seul son fauteuil et monter seul dans le véhicule ? OUI NON

En cas de prise en charge en transport adapté, les parents ou le responsable légal ou l'adulte référent de l'élève doivent être joignables par téléphone et/ou SMS par le Transporteur, le Conducteur, la Cellule transport :

Responsable légal 1 ou Adulte référent de l'élève, Nom à préciser : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone professionnel : _____

Responsable légal 2 ou Adulte référent de l'élève, Nom à préciser : _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone professionnel : _____

Règlement départemental de transport des élèves et étudiants en situation de handicap

J'atteste avoir pris connaissance du règlement sur le site <https://www.loiret.fr>.

Je n'ai pas accès à internet et je demande l'envoi d'un exemplaire papier du règlement départemental.

L'acceptation de la prise en charge organisée par le Département vaut acceptation du règlement par les parents, le responsable légal, le majeur, le transporteur. Les adultes s'engagent à respecter le règlement et à le faire respecter par l'élève.

Informations relatives à la protection des données personnelles

Les informations relatives à la collecte, au traitement et à la protection des données sont détaillées sur la notice « Modalités de demande et de prise en charge du transport des élèves en situation de handicap » jointe à la présente fiche de renseignements.

A _____

Le _____

**Nom et signature
du responsable légal**

La présente fiche de renseignements doit être transmise complète
au plus tard le 1^{er} juin (si renouvellement)

ou au plus tard le 1^{er} juillet (si première demande)

pour bénéficier d'une solution pour la rentrée scolaire de septembre
(APRES CES DATES, la demande est étudiée SANS GARANTIE DE DELAI)

Par courrier à l'adresse suivante : **Département du Loiret - 45945 Orléans**

Ou en ligne sur le site <https://www.loiret.fr>, dans « Mon espace », rubrique
« Transport des élèves et étudiants en situation de handicap »

▲ SEULES LES DEMANDES COMPLETES POURRONT ÊTRE TRAITÉES

Si besoin, la Cellule transport est joignable au 02 38 25 49 49

Modalités de demande et de prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap

- Notice à conserver par la famille -

Informations relatives au traitement, à l'archivage et à la protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies par la « fiche de renseignements pour la demande de transport scolaire pour les élèves ou étudiants reconnus en situation de handicap » font l'objet d'un traitement par le Département du Loiret, en sa qualité de « responsable du traitement » au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données seront exploitées par les agents habilités à en connaître au sein du Département du Loiret, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Loiret et des services de l'Etat le cas échéant, dans le cadre de leurs missions pour la gestion de votre demande, la mise en place et le suivi du service public sollicité et les paiements correspondants.

Les données ne seront pas transmises à d'autres tiers, excepté aux sous-traitants du Département, eux-mêmes liés aux obligations de confidentialité et de sécurité conformes au Règlement Général de Protection des Données.

Ces informations seront conservées selon les prescriptions du Code du patrimoine et des Archives départementales du Loiret.

Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en déposant une demande depuis le formulaire « Protection des données personnelles » accessible sur le site www.loiret.fr, rubrique "Mon Espace".

En cas de question, dysfonctionnement ou de problème technique, vous pouvez adresser une demande au Délégué à la Protection des Données par :

- le formulaire de contact accessible sur le site www.loiret.fr, rubrique "Mon Espace" ou sur : https://services.loiret.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/4
- voie postale : Département du Loiret - 45945 ORLEANS

Les étapes et les différents documents de demande de prise en charge du transport

- 1- La famille complète un formulaire de **demande à la MDPH** qui peut notamment concerner l'orientation scolaire et le transport scolaire.
- 2- La MDPH envoie à la famille une **notification des droits décidés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), valables pour une ou plusieurs années** (orientation scolaire, allocation éducation de l'enfant handicapé par exemple)
- 3- et un **avis de transport valable pour une ou plusieurs années** qui indique si l'élève ou l'étudiant peut ou non utiliser les transports en commun.
- 4- Puis, les familles complètent **chaque année la fiche de renseignement** pour préciser la demande de transport pour l'année scolaire à venir.
- 5- Le **Département du Loiret accorde ou non la prise en charge pour une année scolaire** au vu de :
 - la fiche de renseignements,
 - l'avis de transport,
 - et de l'analyse du trajet domicile-établissement scolaire.

En cas d'accord, **le Département du Loiret décide de l'une des trois modalités de prise en charge** ci-dessous (1), (2) ou (3).

Les demandes reçues après les dates limites (1^{er} juin pour les renouvellements et 1^{er} juillet pour les premières demandes) seront étudiées sans garantie de délai pour la rentrée scolaire de septembre.

Pour les demandes faites en cours d'année scolaire, le délai constaté est d'un mois minimum.

Les modalités de prise en charge

(1) Indemnités kilométriques pour les trajets domicile-école en véhicule personnel : le Département calcule l'aide annuelle sur la base d'un aller et d'un retour au maximum par jour de scolarité, à 0,35 € par kilomètre. Une avance de 80% est versée en début d'année sur la base de la demande, puis le reste de l'aide est ajusté en fonction de la réalité des jours de présence à l'école.

(2) Prise en charge d'abonnement de transports en commun pour l'enfant ou l'accompagnateur si cette demande est justifiée : le Département rembourse les frais chaque trimestre, sur présentation d'un justificatif original de paiement et d'une attestation de présence complétée par l'établissement scolaire.

(3) Intégration dans un circuit de transport adapté : le Département organise et finance un circuit avec un transporteur (en minibus ou voiture) ou un taxi. Le transport est collectif et tient compte des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement scolaire et non de l'emploi du temps de chaque élève.

Il est indispensable de préciser si l'élève est externe/demi-pensionnaire (un aller-retour par jour) ou interne (un aller-retour par semaine) et de ne cocher que les trajets entre le domicile et l'établissement scolaire, nécessitant ou relevant de la prise en charge du Département (pas les trajets vers les soins).

Modalités de prise en charge en transport adapté

Le transporteur prend en charge et dépose l'élève sur la voirie au plus proche du domicile et devant l'établissement scolaire.

⚠ En cas d'absence d'un adulte responsable au retour de l'enfant, la famille doit établir une attestation de décharge parentale, modèle disponible sur simple demande à la Cellule transport.

L'élève doit respecter les règles de sécurité et de discipline dans le véhicule : tenue et comportement corrects, respect du conducteur et des autres passagers, ceinture attachée, rester calme.

En cas d'absence, la famille doit prévenir immédiatement le transporteur pour éviter un déplacement inutile.

En cours d'année, la famille doit signaler rapidement à la Cellule transport tout changement d'adresse, d'établissement, d'emploi du temps, de numéro de téléphone etc. Aucune modification du circuit ne peut être effectuée sans l'accord du Département du Loiret.

Modalités de prise en charge en transport adapté dans le cadre des stages scolaires

Les stages scolaires et les journées d'intégration ouvrent droit à une prise en charge de transport entre le domicile et le lieu de stage, dans la limite du règlement départemental.

La famille fait une demande écrite et justifiée au minimum un mois à l'avance, en détaillant les périodes et si possible les lieux de stage. Puis, elle adresse à la Cellule transport de la Maison de l'autonomie la copie de la convention de stage signée, au plus tard 48 heures avant le démarrage de la prise en charge de transport.

Les sorties scolaires de même que les activités périscolaires ne sont pas prises en charge par le Département du Loiret. Toutefois, dans le cadre d'une sortie scolaire, une éventuelle adaptation des horaires de prise en charge le matin ou le soir, pourra être étudiée si la demande est formulée au moins un mois avant.

Lecture et acceptation du règlement départemental de transport

Les demandeurs doivent prendre connaissance du règlement départemental de transport. Il est consultable sur le site internet <https://www.loiret.fr/le-transport-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap>. L'envoi d'un exemplaire papier peut être demandé auprès de la Cellule transport.

L'acceptation de la prise en charge organisée par le Département vaut acceptation du règlement par les parents, le responsable légal, le majeur, le transporteur. Les adultes s'engagent à respecter le règlement et à le faire respecter par l'élève.

Votre interlocuteur : la Cellule transport

Pour toute information sur votre demande de transport, sur les modalités de prise en charge, sur les modifications ou pour toute difficulté, vous pouvez joindre la Cellule transport :

Par le formulaire de contact sur le site internet : <https://www.loiret.fr> dans « Mon espace », rubrique « Ecrivez au Département »

Par téléphone : 02 38 25 49 49

Par courrier postal : Département du Loiret - 45945 Orléans

Pour la gestion de la demande et le suivi de la prise en charge de transport, la Cellule transport contacte les familles par les moyens de communication suivants : téléphone, SMS, message téléphonique vocal, courrier, courriel.